

# La place du psychiatre dans le parcours trans

La place du psychiatre dans le parcours de transition garde en France une importance décisive pour les personnes qui portent la question de la transidentité.

Qu'en dire ?

Je souhaite dans cette problématique humaine partir de mon expérience pour tenter de transmettre à partir de ma pratique de psychiatre et de psychanalyste. Le primat de la pratique est, me semble-t-il, dans le cadre d'une dialectique avec sa théorisation, une boussole essentielle.

Dans mon titre pour cette intervention figurent quatre mots : place, psychiatre, parcours, trans. J'y reviendrai dans le déroulement de cet exposé.

Mon expérience concernant la place du psychiatre dans la société repose sur mon parcours personnel. J'ai exercé avant de me consacrer à mon travail de psychanalyste des responsabilités importantes dans le domaine du service de santé publique, ayant été Médecin-Chef de secteur psychiatrique pendant 13 ans, Expert près la cour d'Appel pendant 8 ans, Président de Commission Médicale d'Etablissement également pendant 8 ans, responsable de formations universitaires pendant 16 ans. Dans ce cadre j'ai tenté, avec d'autres, de penser et construire, depuis ma prise de fonction comme Praticien Hospitalier en 1985, une psychiatrie différente, prenant en considération le fait que la psychiatrie est bâtie sur un ordre moral, social et politique.

Dans le cadre de ce travail, la rencontre avec des personnes portant la question transidentitaire, à partir de 1995 a eu une influence considérable : il s'est produit un renversement, un retournement.

J'indiquerai par rapport à ma pratique deux grandes périodes : 1995 -2005 puis à partir de 2010 jusqu'à ce jour.

En 1995, en Province, une rencontre MTF m'a fait saisir ce qui poussait vers la vie de façon radicale dans la demande transsexuelle et ce qui pousse vers la vie m'a orienté de façon décisive vers la nécessité devenue évidente de répondre à la demande. D'autres rencontres ont suivi, marginales en nombre par rapport à ma pratique hospitalière qui était centrée sur les personnes qui souffrent d'une autre stigmatisation psychiatrique et sociale, et qui sont affublées du terme de folie ou de maladie mentale parce que développant une pensée contraire, des comportements contraires à ce que l'Etat a établi comme norme sociale.

La question transsexuelle restait pour moi une question énigmatique, mais mon point de certitude était que ce qui se transmettait de ces rencontres remettait en question l'ordre psychanalytique et notamment lacanien, courant psychanalytique auquel j'appartenais. Cela aboutit à une remise en question théorique forte, qui de partielle, devint peu à peu générale et radicale.

L'ordre psychanalytique dépend pour une large part de l'ordre psychiatrique qui concerne un ordre social, politique et moral.

A ce sujet, j'ai été incroyablement surpris de plusieurs aspects de la pratique psychiatrique concernant la question transsexuelle : l'opacité des réponses données aux personnes concernées, la longueur des délais, la façon de considérer les personnes, parfois un malin plaisir à les nommer selon le genre lié à l'anatomie, alors que d'emblée, dès le premier jour, j'avais appris des personnes transsexuelles, l'importance tout simplement humaine de les reconnaître selon l'identité de genre contraire à l'anatomie, et qu'il convenait que ces personnes de leur être, il en soit dit selon leur genre dans le social et non pas selon leur anatomie de naissance.

Cela m'a beaucoup appris sur la question de l'humiliation sociale produite par un système, un ordre.

Cet ordre a donc à voir avec l'ordre moral et le souvenir du collègue psychiatre qui me déclare tout de go : « un Homme qui veut devenir Lesbienne, vous n'y pensez pas sérieusement mon cher confrère... »

Un autre exemple de pensée discriminatoire réside dans le souvenir suivant : dans un amphi d'un autre hôpital parisien quelques années plus tard, une psychanalyste très ordonnée, mariée à un juriste très ordonné, me posait la question suivante « Vous faites des certificats pour transformer un homme en femme, le faites-vous aussi si une personne vous demande d'être transformé en chien ? » Elle montrait ainsi toute la finesse de son inconscient dans son rapport à son mari, mais il est un fait qui m'a désolé qui est qu'une bonne partie de l'amphi a pris son parti.

Quant au psychiatre qui était présent avec moi à la tribune lorsque j'indiquais qu'en respectant la demande des personnes trans, certains ou certaines d'entre elles demandaient une psychothérapie ou une psychanalyse, il a clairement indiqué qu'il était sceptique et alors là j'ai saisi le fossé pour ne pas dire la fosse qui nous séparait.

Je vous parle donc de cette expérience pour dire que si est posée la question sur la place du psychiatre il convient déjà de poser la question, quelle psychiatrie ?

Le point essentiel qui est lié au précédent consiste au fait que la réflexion sur la place éventuelle du psychiatre dans le parcours de transition doit partir d'une autre base que celle qui est en place aujourd'hui, de manière radicale.

C'est ici que vient dans mon parcours personnel de transition en qualité de psychiatre, l'effet de la phase entamée à partir de 2010, à savoir la rencontre avec Pierre-Axel Léotard, qui était alors Président de l'Association Inter-Trans, a été déterminante. L'organisation commune avec lui de différentes rencontres, différents colloques sur la question transidentitaire a modifié mon travail théorique concernant la question de la ségrégation en psychiatrie et en psychanalyse dont sont victimes les personnes *transgenre*. Cela a entraîné également dans ma pratique la multiplication des rencontres avec les personnes portant la question transidentitaire et ce primat de la pratique a fait éclater mon travail théorique psychanalytique antérieur, me révélant combien la clinique psychanalytique était fondée sur l'ordre psychiatrique de façon beaucoup plus

grave que je ne pensais et que cela avait pu obscurcir ma théorie. J'ai découvert combien les nouages que j'avais mis en évidence entre les mots, les images, les corps étaient bousculés dans leurs logiques et que ces logiques étaient beaucoup plus marquées par la diversité encore.

Cela m'a enseigné qu'il convenait, non seulement d'être critique ou opposant au système mais de partir d'une base autre, radicalement autre que ce que proposait la psychanalyse et bien sûr la psychiatrie et de poser dans le concret la fondation de cette base autre.

La première chose pour partir d'une base autre que l'existant est qu'il convient de partir du fait qu'il ne doit pas être fait obligation ainsi que le préconise dans sa résolution d'avril 2015 le Parlement Européen de soumettre à un avis psychiatrique un processus de transition. Je citerai : « Les personnes transgenres sont aussi particulièrement exposées au risque de discrimination multiple. **Le fait que la situation des personnes transgenres est considérée comme une maladie par des manuels de diagnostic internationaux constitue une atteinte à leur dignité humaine et un obstacle supplémentaire à leur intégration sociale.**

Les violations de droits fondamentaux, notamment du droit au respect de la vie privée et de l'intégrité physique, dont sont victimes les personnes transgenres lorsqu'elles demandent la reconnaissance juridique de leur genre; en effet, parmi les conditions à remplir prévues par les procédures correspondantes figurent souvent **la stérilisation, le divorce, un diagnostic de maladie mentale, des interventions chirurgicales et d'autres traitements médicaux.** De plus, des lourdeurs administratives et des exigences supplémentaires, comme une période d'«expérience de vie» dans le genre choisi, rendent généralement fastidieuses les procédures de reconnaissance du genre.

Plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe ont modifié récemment leur législation sur la reconnaissance juridique du genre ou sont en train de le faire. Certaines dispositions sont fondées sur **le principe de l'autodétermination** et ne requièrent pas de procédures longues et complexes ni la participation de psychiatres ou autres médecins. »

Les éléments essentiels sont donc contenus dans cette résolution de manière simplement humaine et cela lui donne une valeur révolutionnaire.

La dernière phrase de la résolution étend la question de la construction d'une base autre à l'ensemble des « autres médecins » et cela est très important. Il s'agit non seulement d'exclure le rapport à ce qui est appelé folie ou psychose ou maladie mentale mais de poser question à l'ensemble du corps médical sur ce qu'implique le légitime principe d'autodétermination.

Il s'agit donc d'une question capitale pour la médecine et les médecins.

Je rappellerai le travail important du philosophe Georges Canguilhem sur les questions médicales. Il souligne un point qui fait directement écho à la problématique transidentitaire avec cette phrase : « Par une altération

lente du sens de ses objectifs la médecine, de réponse à un appel qu'elle était primitivement, est devenue obéissance à une exigence. »

« Ainsi, la médecine qui est primitivement réponse à un appel émanant d'une personne singulière s'est trouvée déviée par ce qui est devenu obéissance à l'exigence des normes et des protocoles »

Ce qui est affirmé par Georges Canguilhem concerne tous les champs de la médecine et a des conséquences qui peuvent être catastrophiques pour la santé des individus dans les différents champs de la pratique médicale.

Quel est l'appel formulé par les personnes trans à la médecine ? L'appel est celui d'être aidé dans un processus de transition, processus de transition qui est le signe spécifique de leur savoir sur ce qui fabrique leur nouage identitaire entre les mots, les images et les corps. Dans cette aide figurent les endocrinologues et chirurgiens bien évidemment, des dermatologues ou phoniâtres, des paramédicaux comme les orthophonistes car ces spécialistes touchent la question du corps et de sa fonctionnalité. Ces derniers spécialistes sont indispensables au processus de transformation dans le concret ce que n'est aucunement le psychiatre. Les psychiatres ne devraient apparaître que dans le cadre d'une demande d'aide faite par les personnes transgenres. Eventuellement une aide formulée auprès de psychiatres par les endocrinologues et les chirurgiens en cas de souffrance psychique pourrait être validée. De même il est de tradition que les chirurgiens demandent généralement un avis psychiatrique dès lors qu'ils interviennent sur l'esthétique, sur la forme du corps.

Ces points relevant de la médecine sont à débattre avec les personnes transgenres elles - mêmes. Le savoir transsexuel ou transidentitaire est déterminant et il convient de souligner à nouveau l'apport de Georges Canguilhem dans l'affaire concernée. Il indique « C'est parce qu'il y a des hommes qui se sentent malades qu'il y a une médecine, et non qu'il y a des médecins, que les hommes apprennent d'eux leurs maladies ».

C'est parce qu'il y a des personnes transidentitaires que les médecins qui les rencontrent apprennent d'eux sur les transidentités et cela est un principe à soutenir dans tous les cas comme primordial.

Il est donc très important de formuler qu'il ne doit pas être fait obligation d'entrer dans un processus de psychiatrisation d'êtres humains par d'autres êtres humains. La nécessité de commencer un parcours de transition par un avis psychiatrique est à abolir. Les personnes trans aujourd'hui sont victimes d'une psychiatrisation basée sur des différences, et font paradigme d'une psychiatrisation des différences entre les êtres humains. Cela nous enseigne d'ailleurs pour d'autres problèmes humains et les pratiques autoritaires qui s'y associent.

Nous devons passer à un droit commun. En France tout Pékin-Lambda peut faire appel à un médecin, un psychiatre pour un mal-être psychique, dénouer un problème psychique qui est toujours un problème dans le social.

C'est parce qu'il y a des personnes qui se sentent d'un genre ne correspondant pas à leur anatomie qu'il y a un savoir sur la transidentité, que les humains apprennent d'eux les logiques plurielles de leurs passages.

J'ai appris qu'au bout d'un moment dans la vie d'une personne transgenre, se produit un temps logique : il n'y a pas de sens à continuer une vie sociale dans le genre déterminé par les conventions sociales, cela fait temps d'affirmation logique pour la personne et amorce le temps de transition sociale. Voilà donc ce dont je peux témoigner en délivrant une attestation indispensable dans le système d'aujourd'hui.

Dans ma pratique aujourd'hui outre ce point d'attestation-témoignage, ma fonction de psychiatre-psychanalyste consiste à travailler avec la personne qui me consulte à partir de l'appel qu'elle formule.

Certains veulent s'assurer de leur détermination, d'autres viennent du fait de la difficulté sociale, et le premier groupe social est la famille. Dans ce contexte la problématique des jeunes transgenres, notamment mineurs, est déterminante dans la forme de découvertes de nouveaux savoirs pour les parents, les jeunes et moi-même.

De même les parcours de transition sociale dans les milieux professionnels pour jeunes et moins jeunes peuvent donner forme à de nouveaux savoirs concernant les rapports sociaux et la fonction du travail.

Etymologiquement le mot Diagnostique renvoie à un partage de savoirs. Outre le partage, il peut être construit en commun, telle est la fonction possible du travail dans une rencontre avec un psychiatre.

En conclusion j'indiquerai que la transidentité est une question adressée à l'ensemble de la médecine et de ses praticiens, j'espère l'avoir assez mis en évidence, mais aussi une question adressée à l'Etat. La transidentité rompt avec un système binaire de pensées et de pratiques et montre l'importance en toute circonstance de la pratique humaine de vivre « en refusant tout principe posé d'emblée comme souverain » ainsi que l'indique le philosophe François Châtelet, qui dans une conférence intitulée « De l'anarchie » sous-titrée « Parce qu'on ne sait jamais » pose le problème fondamental :

« Pour résumer, pourquoi ne pas penser sérieusement à remettre en cause ce principe piège – héritage de la théologie – de la sacralité de l'État ? Le pouvoir de l'État est gros aujourd'hui d'une logique d'autant plus épouvantable qu'elle tient à sa disposition des moyens scientifiques de coercition et d'incitation. Et le sens originel de l'anarchie ne signifie rien d'autre que ceci : essayons de concevoir l'organisation d'une autre façon et d'imaginer cette organisation, comme produit toujours changeant, toujours provisoire, des désirs et des volontés, de ceux qui constituent la source de tout pouvoir : les individus, tous différents et tous si semblablement hommes.»<sup>1</sup>

Docteur Hervé Hubert

---

<sup>1</sup> " F. Châtelet, "De Anarchia", in Porque nunca se sabe : una indagacion critica de los espacios, tiempos y actitudes del poder, sous la dir. de J - A Gonzalez Sainz et Ignacio de Llorens. Ed. Barcelona, Laia, 1985, p. 19. traduction inédite de Tomas Gubitsch et Ivan Chaumeille.